

Frais de service

Gestion des Frais de Service

Cette interface permet d'administrer les frais de service appliqués aux agents en fonction de leur pack et de leur activité.

- **Choix des Frais de Service selon le Pack**

- Chaque pack est associé à un modèle de facturation spécifique.

- Un pack gratuit peut inclure des frais de service uniquement lors d'une vente (exemple : 150 € par transaction).

- À l'inverse, un pack payant peut proposer des frais réduits ou inexistant sur les ventes, compensés par une facturation mensuelle ou trimestrielle.

ID	NOM	NB. AGENTS	AJOUTÉ LE
2	Frais de service sans nom Facturation mensuelle 70 € H.T. <small>+ 0</small>	1	28/08/2023
3	Frais de service sans nom Facturation mensuelle 100 € H.T. <small>+ 0</small>	4	28/08/2023
5	Frais de service sans nom Facturation mensuelle 200 € H.T. <small>+ 0</small>	115	28/08/2023
1	Frais de service sans nom Frais à chaque vente 250 € H.T. <small>+ 0</small>	1548	11/05/2023
6	Frais de service sans nom Facturation trimestrielle 177 € H.T. <small>+ 1</small>	196	28/09/2023
4	Frais de service sans nom Facturation mensuelle 150 € H.T. <small>+ 0</small>	325	28/08/2023
7	Frais de service sans nom Facturation trimestrielle 177 € H.T. <small>+ 0</small>	11	12/10/2023
16	Frais de service sans nom Facturation mensuelle 59 € H.T. <small>+ 0</small>	2	10/04/2024

Consultation et Gestion

- Permet de visualiser les différents frais, leur mode de facturation (mensuel, trimestriel ou à la transaction) et le nombre d'agents concernés.

- Offre la possibilité de modifier les frais en fonction des évolutions de la stratégie de rémunération.

Frais de service
ID #2


Informations générales

Nom
Frais de service sans nom

Nb. Agents
1

Ajouté le
28/08/2023 à 14:12

Frais de service sans nom

Modifier  Supprimer

Frais facturés ⊕ Ajouter

ID	NOM	MONTANT	FACTURATION	TYPE DE FACTURATION	
1	Facturation mensuelle	70,00 €	Début de période	Jour de la période : 10	⋮

Révision #2

Créé 21 novembre 2024 07:52:33 par Florent Cascarino

Mis à jour 29 janvier 2025 10:29:25 par Quentin Harnist